



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2022

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°6

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2019 à 2021

au montant de EUR ---- 44 211,20 €----

(en toutes lettres) quarante-quatre mille deux cent onze virgule vingt euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2022

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2019 à 2021 a été arrêté à la somme de quarante-quatre mille deux cent onze virgule vingt euros
euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de quarante-quatre mille deux cent onze virgule vingt euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....